



Licenciement suite inaptitude mais!!!!!!!

Par **patou17**, le **04/08/2008** à **22:28**

bonjour ,je tiens tous d'abord a m'excusez pour mon orthographe déplorable ,
donc voici mon problème ,suite à un accident du travail et un arrêt d'une durée de 9 mois ,je
pousse mon médecin traitant de reprendre ,cela avec la bénédiction de mes patron qui m'ont
assuré de me trouver du boulot ,donc comme prévu je reprend ,première visite inapte ,15
jours plus tard inapte jusque là tous va bien .

je me présente a la suite de ma deuxième visite avec le petit papier indiquant mon inaptitude
et la possibilité d'emploi dans un secteur "administratif" pour lequel j'ai déjà effectuer moult
remplacement ,mes employeur me signifie donc qu'ils ont un moi pour me trouver un poste
dans l'entreprise ou au sein du groupe (mondial),le moi passe et rien une réunion
extraordinaire du ce deux jour avant le terme de la période voila tous ,un de mes informateur
me signale qu'ils ont l'intention de me licencier ,je reste discret et m'attend à recevoir un "a/r"
mais rien donc 1 jour après le terme de la période ,je me présente à mon travail ,je palabre un
peut avec ma rh qui avoues ne pas avoir trouvez de poste pour moi et depuis maintenant 15
jour rien pas de courrier pas de coup de fil ,elle évite les miens même ,j'avoue être plus que
perdu et désire un avis extérieur autre que syndical ,merci

je précise que je suis dans le secteur privé ,je suis également délégué du personnel et
trésorier du ce avec 5 ans d'ancienneté dans la boite

Par **coolover**, le **05/08/2008** à **15:49**

Cher patou,

En cas de déclaration d'inaptitude, l'employeur à un mois pour soit reclasser le salarié soit

prononcer son licenciement, soit reprendre le paiement du salaire (Art. L122-24-4, code du travail).

Donc aujourd'hui, sache que ton employeur doit continuer à te payer.

Pour le reste, si ton employeur décide finalement de te licencier sans te reclasser, tu pourras toujours lui reprocher un manquement à son obligation de reclassement s'il n'a pas tout mis en oeuvre pour te trouver un poste conforme aux prescriptions de la médecine du travail.

Vu que tu es représentant du personnel, ça doit pouvoir se négocier ça :)